



Service Urbanisme
ARRETE n°26_12036
Arrêté délégation de signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n°2022-01/02-01 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2025-109/12-14 du 03 décembre 2025 ayant pour objet "Cession de la parcelle sise rue des Entrepreneurs cadastrée section A n°256",

Considérant la nécessité de procéder à l'acte de cession de ladite parcelle susmentionnée au profit de la SCI SABRISTEF,

Considérant que la signature de l'acte de cession de la parcelle cadastrée section A n°256 est fixée le 20 Février 2026 à l'office notarial de Maîtres Gougeard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence le 20 Février 2026.

ARRETE

Article 1er

Sous ma responsabilité, Madame GROSSI Laurence, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales reçoit délégation de signature pour signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée section A n°256 sise rue des Entrepreneurs à 77270 Villeparisis qui s'effectuera le 20 Février 2026 à l'office notarial de Maîtres Gougeard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifié à Madame GROSSI Laurence.

Fait à Villeparisis, le

Le Maire,



18 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260218-26_12036-AI
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026